



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04
www.fr.ch/daec

Consultation structurée relative à la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg (horizon 2031) et de son plan de mesures (horizon 2026)

1. Organes consultés ayant pris position :

La consultation s'est déroulée du 20 janvier au 15 mai 2020. Le délai initial de consultation, fixé au 20 avril, a été prolongé en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré cette prolongation, quelques prises de positions ont été reçues après le 15 mai 2020.

La consultation a pris la forme d'un questionnaire structuré. Les documents de consultation ainsi que la liste des organes invités à se prononcer peuvent être consultés sur le site Internet de l'Etat, à l'adresse ci-après : www.fr.ch/daec .

Au total, ce sont **73 organes** qui ont pris position concernant ce projet de stratégie. Les prises de position de chaque organe concerné ainsi que les réponses apportées à celle-ci peuvent être consultées sur demande auprès de daec-dd@fr.ch.

Organismes ayant répondu à la consultation :

- acf-fgv Association des communes fribourgeoises
- ACSM - Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrates de l'Etat de Fribourg
- AEF - Archives de l'Etat de Fribourg
- Afaac - Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale
- AFIN - Administration des finances
- AFS - Association fribourgeoise des sports
- ATE – Association transports et environnement
- ATPrD - Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données commission
- BEF - Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- CCIF - Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg
- Centre Gauche - PCS
- Commune d'Estavayer
- Commune d'Attalens
- Commune de Broc
- Commune de Cugy
- Commune de Grandvillard
- Commune de Gruyères
- Commune de la Roche
- Commune de Le Mouret
- Commune de Sâles
- Commune de Sévaz
- Commune de Sorens
- Commune de St.Silvester
- Commune de Val-de-Charmey
- Commune de Villars-sur-Glâne
- Commune d'Estavayer

Conférence des préfets du Canton de Fribourg
Conférence des syndicats des chefs-lieux et des grandes communes
DEE - Direction de l'économie et de l'emploi
DFIN - Direction des finances
DIAF - Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS - Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DOA - Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht
DSAS - Direction de la santé et des affaires sociales
FRC - Fédération romande des consommateurs
Groupe E SA
HES-SO FR (direction)
HES-SO FR (groupe DD)
IMR - Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme
KUND - Kultur Natur Deutschfreiburg
La Roche
Les Verts
Lignum
Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
Parti socialiste fribourgeois
PDC Fribourg
PNR Gruyère Pays-d'Enhaut
Pro Natura
REPER - Promotion de la santé et prévention
RMAF - Association Remontées mécaniques Alpes fribourgeoises
SAEF - Service archéologique de l'Etat de Fribourg
SAFU - Service des affaires universitaires
SBat - Service des bâtiments
SEn - Service de l'environnement
SG-DEE (Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi) et PromFR (promotion économique)
SITel - Service de l'information et des télécommunications
Sleg - Service de législation
Slog - Service du logement
SPC - Service des ponts et chaussées
SPE - Service public de l'emploi
SPO - Service du personnel et d'organisation
SSpo – Service du sport
Susanne Schwander, députée PLR
Syna - le syndicat
UDC – Union Démocratique du Centre
Union fribourgeoise du tourisme - UFT
Union patronale du Canton de Fribourg
USPI - Union suisse des professionnels de l'immobilier
Val-de-Charmey
Villars-sur-Glâne
Ville de Bulle
Ville de Fribourg
WWF Freiburg

2. Prises de position - analyse

Q1 - De manière générale, existe-t-il un enjeu majeur en termes de développement durable, pour le canton de Fribourg, qui ne serait pas abordé dans la Stratégie, et sur lequel l'État peut avoir un effet de levier ?

La quasi-totalité des organes ayant pris position estime que la stratégie couvre un grand nombre d'enjeux majeurs en termes de développement durable pour le canton et que le document est donc complet.

La moitié des organismes ayant pris position estime toutefois qu'un ou plusieurs enjeux majeurs en termes de développement durable mériteraient une prise en compte plus conséquente, notamment en intégrant tous les ODD de l'Agenda 2030 de la Stratégie. Pour répondre à cette demande, la cible « Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci » a été intégrée à un ODD1 « Pas de pauvreté », nouvellement ajouté. Par ailleurs, une explication sur la méthode de sélection des cibles, qui se trouvent être ancrées dans 15 des ODD seulement, a été ajoutée.

En réponse à un certain nombre de remarques demandant d'accorder une meilleure place au déploiement du télétravail et de la numérisation, les engagements en faveur de la digitalisation des services et du développement des infrastructures de numérisation dans le canton ont été précisés, tandis qu'une mesure visant à encourager le télétravail au sein de l'administration a été ajoutée.

La question du dialogue interreligieux ayant été abordée par plusieurs parties, ce point a également été ajouté.

Au-delà de la question des enjeux abordés ou non, plusieurs organes ayant pris position (Les Verts, Centre Gauche – PCS, Syna - le syndicat, KUND, WWF Freiburg, ATE) estiment que les montants prévus pour la mise en œuvre de la stratégie sont (largement) insuffisants.

Enfin, à la demande de plusieurs parties (Ville de Fribourg, WWF Freiburg, Commune de Val-de-Charmey, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, FRC, HES-SO FR) désirant des éléments concrets en termes de communication de la Stratégie, le contenu d'un futur concept de communication a été précisé au point 2.3.7.

Q2 - L'horizon temporel global de la Stratégie est fixé à 2031. La partie opérationnelle (c'est-à-dire la plupart des objectifs et toutes les mesures) sera, elle, révisée en 2026. Une telle approche, par étapes, est-elle adéquate ?

Tous les organes ayant pris position estiment que cette approche est adéquate. La nécessité d'avoir un système d'indicateurs pour le suivi de la Stratégie a été relevé à plusieurs reprises. Le chapitre 2.3.4, relatif au monitoring de la Stratégie, a été complété en y définissant le système de suivi prévu.

Q3 - Chaque cible se compose d'objectifs généraux (appelés « objectifs d'impact » dans le document) et d'objectifs spécifiques (appelés « objectifs d'effets » dans le document).

Manque-t-il un ou plusieurs objectifs essentiels ?

Pour près de deux tiers des organes ayant pris position il ne manque aucun objectif essentiel. Le tiers restant fait le plus souvent une proposition de reformulation d'un objectif, propose l'ajout d'une notion (notamment celle de souveraineté alimentaire, ajoutée sous la cible 2.1) ou mentionne un enjeu qu'il faudrait prendre en compte, sans toutefois détailler un objectif à intégrer pour compléter la cible. Les propositions faites, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, figurent dans le tableau annexé.

Q4 - Serait-il pertinent de supprimer l'un ou plusieurs de ces objectifs ?

Pour la quasi-totalité des organes ayant pris position, il ne paraît pas pertinent de supprimer l'un ou l'autre des objectifs définis dans la stratégie. Pour quelques organes ayant pris position, un ajustement, plus qu'une suppression, serait à prévoir. Les propositions faites, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, figurent dans le tableau annexé.

Q5 - Chaque cible comporte des mesures de renforcements. Manque-t-il une ou plusieurs mesures essentielles ?

Près de deux tiers des organes ayant pris position estiment qu'il n'est pas nécessaire de compléter les mesures de renforcements. Les propositions faites, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, figurent dans un tableau complet, disponible sur demande.

Q6 - Serait-il pertinent de supprimer l'une ou plusieurs de ces mesures ?

Pour la quasi-totalité des organes ayant pris position, il ne paraît pas pertinent de supprimer l'une ou l'autres des mesures proposées dans la stratégie. Certaines parties font des propositions de reformulation. Les propositions faites, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, figurent dans un tableau complet, disponible sur demande.

Q7 - Y a-t-il des points auxquels il faudra porter une attention particulière lors de la réalisation des mesures ?

Pour environ un tiers des organes ayant pris position, un ou plusieurs éléments nécessitent une attention particulière lors de la réalisation des mesures, notamment l'établissement d'un plan de communication en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie, d'un système de suivi et de monitoring de l'avancement de la Stratégie, ainsi que l'assurance d'une bonne coordination avec les stratégies et planifications sectorielles existantes.

Q8 : Autres remarques

Un peu moins d'un tiers des organes ayant pris position formulent des remarques complémentaires. Il s'agit le plus souvent de compléments à des remarques formulées précédemment.

Q9 : Manque-t-il une ou plusieurs activités transversales essentielles ?

Seuls 10 % des organes ayant pris position formulent des propositions de complément des activités transversales, notamment en vue de mieux coordonner les outils et stratégie sectoriels en lien avec la stratégie de développement durable. Les propositions faites, ainsi que les réponses qui y ont été apportées, figurent dans le tableau annexé.

Q10 : Serait-il pertinent de supprimer l'une ou plusieurs des activités transversales ?

Pour la quasi-totalité des organes ayant pris position, il ne paraît pas pertinent de supprimer l'une ou l'autre des activités transversales.

Q11 : Y a-t-il des points auxquels il faudra porter une attention particulière lors de la réalisation des activités transversales ?

Un peu moins d'un quart des organes se sont exprimés sur ce point. Les retours sont similaires à ceux figurant sous la question 7.

Q12: Autres remarques concernant les activités transversales ?

Un très petit nombre d'organes formulent des remarques complémentaires. Il s'agit le plus souvent de compléments à des remarques formulées précédemment.

Remarques générales.

Pour la plupart, elles reprennent les points relevés plus haut.

Le rapport détaillé de la consultation externe à disposition sur demande (daec-dd@fr.ch).